

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 24 septembre 2018**  
**(18 H)**  
**Compte-rendu de séance**

✿ **35 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **délibération retirée en séance**

➤ La délibération n°4 « SPL Pôle Funéraire Public de l'Albigeois – Augmentation du capital social et modification des statuts » est retirée en séance.

✿ **délibérations rajoutées en séance**

➤ La délibération n°35/185 « Création d'un tarif au mois pour les extensions de terrasse (hors extensions exceptionnelles et estivales) » est rajoutée en séance

➤ La délibération n°36/186 « Accord de principe sur l'accompagnement par la ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir des véhicules électriques » est rajoutée en séance.

**Vote en séance sur le rajout des deux délibérations**

Philippe Bonnacarrère ne participe pas au vote.

Contre : le groupe « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Abstentions : le groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine » et Muriel Roques Etienne -pouvoir de Yann Fourtet-.

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :**

➤ La délibération n°4/154 « Modification du régime indemnitaire de la filière police municipale » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Yann Fourtet-

➤ La délibération n°10/160 « Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU – Demande de subventions – Approbation du nouveau plan de financement » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

➤ Délibération n°36/186 « Accord de principe pour l'accompagnement par la ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir les véhicules électriques » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble Changeons albi avec la Gauche et les Ecologistes »

### ❖ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :

➤ La délibération n°8/158 « Plan de financement pour la mise en œuvre de la phase 2 du déploiement du système complet de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°20/170 « Association ASPTT Football de l'Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine »

➤ La délibération n°29/179 « Commune du Séquestre – modalités d'acquisition d'un ensemble immobilier à Madame Mignard – conventions avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Tarn – emplacement réservé n°14 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention de Roland Foissac et Dominique Mas de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

### ❖ Amendement proposé par Pascal Pragnère

Pascal Pragnère propose d'amender la délibération n° 36/186 « Accord de principe sur l'accompagnement par la Ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir des véhicules électriques » :

Il demande à ce que soit rajouté après le mot « e-challenge » : « *Cette évolution se fera en remplacement des véhicules thermiques et dans le respect du décret du 7 août 2017 relatif au bruit et sans implication financière pour notre collectivité.* »

Vote de l'amendement :

Contre : 33 (le groupe Majoritaire et Muriel Roques-Etienne -pouvoir de Yann Fourtet)

Abstentions : 3 le groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine »

Pour : 7 (la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et le groupe « Socialiste et Citoyen »)

**L'amendement proposé par Pascal Pragnère est rejeté.**

## ✿ **Présentation suivi d'un débat**

Bruno Lailhegue présente les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois.

Pascal Pragnère  
Conseiller Municipal



Le 21 septembre 2018

Question orale  
Conseil Municipal du 24 septembre 2018

Madame le Maire,

La loi de transition énergétique parue en août 2015 et dont les conditions d'application ont été précisées par le Décret 2016-144 du 11 février 2016, a instauré l'indemnité kilométrique vélo (IKV).

Grâce au décret du 31 août 2016, paru au JO du 1<sup>er</sup> septembre 2016, cette indemnité, prévue pour les salariés du privé dans l'article L. 3261-3-1 du Code du Travail, a été testée, à titre expérimental, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2018, par les agents relevant des Ministères de la Transition Écologique et Solidaire, et de celui de la Cohésion des Territoires, ainsi que les établissements publics qui en relèvent, soit environ 43 000 personnes. La mise en place de l'IKV dans les collectivités territoriales n'est donc, pour le moment, que facultative mais plusieurs collectivités territoriales l'ont déjà instaurée.

Cette IKV, dont le montant est fixé à 0,25 € net par kilomètre parcouru, dès lors que l'agent effectue un trajet d'au moins 1 km par jour, sera plafonnée à 200 € par an et par agent. Elle sera versée mensuellement aux agents sur la base d'un douzième du montant annuel dû (16,66 €), dans la limite du plafond. Pour en bénéficier, les agents devront s'engager à venir travailler au moins les 3/4 du nombre de jours annuels travaillés, (50% pour une indemnité maximale de 100 €), en utilisant un vélo ou un vélo à assistance électrique pour effectuer le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail ou le lieu du travail et le restaurant Inter-administratif (RIA). Elle sera versée sous réserve d'une déclaration annuelle sur l'honneur de l'agent.

Notre ville s'enorgueillit de pratiques éthiques et durables ; nous avons mis en place un réseau de bandes cyclables important, certes encore perfectible. Les engagements de notre collectivité pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, de dioxyde d'azote, de dioxyde de soufre et d'ozone, dans une ville régulièrement frappée par des épisodes de pollution peuvent encore être améliorés ; notre ville renforcerait son image dans la région et son exemplarité en étant une des premières villes d'Occitanie à mettre en place une mesure concrète auprès de ses agents qui renforcerait sa crédibilité en matière environnementale.

Des propositions en ce sens vous ont été formulées par des représentants des personnels notre collectivité.

Je soutiens cette proposition et je souhaite que vous informiez notre assemblée des avancées de la réflexion de notre ville sur la question, et sollicite votre engagement pour une mise en place de cette mesure.

Je vous remercie,

Pascal Pragnère

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pragnère', with a long horizontal stroke extending to the right.

## indemnité kilométrique vélo

Conseil Municipal du 24 septembre 2018

La ville d'Albi porte une attention particulière au dispositif d'indemnité kilométrique vélo. Celui-ci a été évoqué à de nombreuses reprises avec les organisations syndicales représentées au sein des services de la ville.

Il convient de rappeler qu'il s'agit de la possibilité pour l'employeur d'indemniser les kilomètres parcourus en vélo par les agents, pour leur trajet domicile travail.

Il convient cependant de préciser que ce dispositif, instauré par le décret du 31 août 2016, est un dispositif expérimental.

Quelques études ont été réalisées, qui montrent un bilan mitigé.

Selon certaines d'entre elles, les principaux bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo sont les agents qui utilisent déjà leur vélo pour les trajets domicile-travail. Pour d'autres, il semblerait que cette mesure encourage bien la pratique du vélo.

Dans tous les cas, il est important d'être attentif à la typologie des territoires qui ont mis en œuvre cette mesure : les conclusions relatives à une grande ville et sa communauté urbaine ne sont pas directement transposables à une ville comme Albi et son agglomération.

L'expérimentation introduite par le décret de 2016 est désormais close, et nous porterons une attention particulière et très intéressée aux conclusions officielles qui en seront tirées.

**Conseil Municipal**  
**Séance Publique du 24 septembre 2018**

**1 / 151 - Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**2 / 152 - Convention de mécénat avec la fondation pour la sauvegarde de l'art français - financement d'une étude relative à la pieta (statue classée monument historique)**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**3 / 153 - Théâtre des Lices - demande de subvention**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**4 / 154 - Modification du régime indemnitaire de la filière police municipale**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**5 / 155 - Fourniture et vêtements de travail et équipements de protection individuels, constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et autorisation de signature des marchés**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**6 / 156 - Appel d'offres ouvert - Lancement d'une consultation pour la maintenance des équipements techniques de la Ville d'Albi et autorisation de signature des marchés**

*Louis BARRET, rapporteur*

**7 / 157 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés.**

*Louis BARRET, rapporteur*

**8 / 158 - Plan de financement pour la mise en oeuvre de la phase 2 du déploiement du système complet de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal**

*Geneviève PEREZ, rapporteur*

**9 / 159 - Convention avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la diffusion d'un panorama de presse numérique et de copies d'articles de presse**

*Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur*

**10 / 160 - Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**11 / 161 - Restaurant de la Viscoise - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**12 / 162 - Politique de la ville - Dispositif passerelle CM2/6ème - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Ado 81**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**13 / 163 - Transport scolaire des élèves en situation de handicap - Participation financière au Département du Tarn pour l'année scolaire 2017-2018**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**14 / 164 - Restauration scolaire - tarif spécifique**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**15 / 165 - Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (UFSBD 81) - attribution d'une subvention**

*Odile LACAZE, rapporteur*

**16 / 166 - Création marché de producteurs du Castelviel**

*Geneviève MARTY, rapporteur*

**17 / 167 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution d'une subvention : soutien de la ville d'Albi à l'action de l'AFEV - KAPS menée en 2018 dans les quartiers prioritaires.**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**18 / 168 - Albi 24 Heures - Albi Triathlon - Ecurie Languedoc 81 - Institut Hu Long Shen - Centre Equestre Albigeois - Organisation de manifestations sportives - Aides financières**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**19 / 169 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**20 / 170 - Association ASPTT Football de l'Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**21 / 171 - Société Anonyme Sportive Professionnelle Sporting Club Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**22 / 172 - Association OMEPS - Soutien financier pour couvrir les charges salariales d'un éducateur**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**23 / 173 - Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et application de la réforme au 1er janvier 2019.**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**24 / 174 - Ciné forum - 22ème édition du festival les Œillades - convention financière au titre de l'année 2018**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**25 / 175 - Association Densité - attribution d'une subvention pour "site et danse en jardin"**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**26 / 176 - Rue de Cantepau – acquisition d'un terrain aux consorts Roques - Pradoux – emplacement réservé n°72**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**27 / 177 - Chemin de la Bane – acquisition de terrain à monsieur Torrego Mosacula — emplacement réservé n°99**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**28 / 178 - Quartier de Cantepau - Square Augereau – rétrocession de parcelles par Tarn Habitat**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**29 / 179 - Commune du Séquestre – modalités d'acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - conventions avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Tarn – emplacement réservé n°14**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**30 / 180 - Plan Local d'urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**31 / 181 - Mise en place de dispositifs de compostage collectif**

*Jean-Michel BOUAT, rapporteur*

**32 / 182 - Association Constructeurs Aéronefs Jeunes - Développement de projets autour d'un nouvel avion - Attribution d'une subvention**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**33 / 183 - Échiquier Club Albigeois - Organisation du tournoi du 40ème anniversaire - Attribution d'une subvention**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**34 / 184 - Décisions du Maire**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**35 / 185 - Création d'un tarif au mois pour les extensions de terrasse (hors extensions exceptionnelles et estivales)**

*Laurence PUJOL, rapporteur*

**36 / 186 - Accord de principe sur l'accompagnement par la Ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir des véhicules électriques**

*Michel FRANQUES, rapporteur*



AFFAIRES GÉNÉRALES

**1 / 151 - Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

**1 / 151 - Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois - Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2017**

référence(s) :

**Service pilote : Affaires générales**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activités,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

du présent rapport.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PATRIMOINE

**2 / 152 - Convention de mécénat avec la fondation pour la sauvegarde de l'art français -  
financement d'une étude relative à la pieta (statue classée monument historique)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**2 / 152 - Convention de mécénat avec la fondation pour la sauvegarde de l'art français - financement d'une étude relative à la pieta (statue classée monument historique)**

référence(s) :

commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

**Service pilote : Patrimoine**

Autres services concernés :

Service financier

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

La ville d'Albi est propriétaire d'une statue en pierre polychrome du XV<sup>e</sup> siècle représentant une Vierge de pitié ou « Piéta ».

Cette œuvre est classée monument historique au titre des objets depuis 1957. La ville d'Albi ayant signé en 2007 une convention de dépôt d'objets d'arts sacrés avec l'État propriétaire de la cathédrale Sainte-Cécile, la Piéta est exposée depuis cette date dans la seconde salle du trésor de la cathédrale qui abrite des objets d'art sacré.

La Fondation pour la sauvegarde de l'art français a fait connaître à la ville d'Albi l'intérêt d'un mécène pour cette œuvre, celui-ci souhaitant effectuer un don à la Fondation, au bénéfice de la réalisation d'une étude sur la Piéta. La Fondation propose ainsi à la ville de lui reverser le don perçu par le mécène à cet effet.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière d'objets classés monuments historiques, cette étude, dite « préalable » établira notamment un bilan-diagnostic de l'état de l'œuvre, assorti de préconisations de protocoles d'interventions. Il s'agit d'une étape préalable, indispensable à tout projet de restauration.

La Sauvegarde de l'art français est une fondation reconnue d'utilité publique ayant pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine français. Ses activités se divisent en trois branches :

- le soutien aux chantiers de restauration d'édifices religieux,
- le soutien à la restauration d'œuvres et d'objets d'art,
- le soutien à la conservation préventive du patrimoine rural immobilier.

Elle est aujourd'hui le premier mécène des églises et chapelles de France.

Le don qui s'élève à 4 300 €, correspond à la totalité du montant hors taxe du devis de l'étude établi par le restaurateur préconisé par la DRAC Occitanie, ci-après annexé.

Au regard de cette opportunité de mécénat, et de l'intérêt de l'œuvre, il est proposé au conseil municipal

**D'APPROUVER**

- la proposition de mécénat au travers de la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français, en vue de la réalisation d'une étude préalable à l'œuvre sculptée de la Piéta,
- la réalisation d'une étude préalable sur la Piéta,
- le projet de convention de mécénat ci-après annexée entre la ville d'Albi et la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français, par laquelle la Fondation s'engage à verser à la ville le don reçu du mécène, soit un montant de 4 300 €, pour la réalisation de l'étude préalable sur la Piéta,

#### **D'AUTORISER LE MAIRE**

- à signer la convention de mécénat ci-après annexée et tout autre document qui pourrait être nécessaire à l'exécution de l'opération,
- à solliciter les autorisations nécessaires au déroulement de l'opération.

#### **IL EST PRÉCISÉ AU CONSEIL MUNICIPAL QUE :**

- le don versé par la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français correspond au montant hors taxe de l'étude préalable, et qu'il sera inscrit en recettes du budget de l'exercice en cours, chapitre 13, nature 13 28, fonction 324 ;
- la ville d'Albi sera maître d'ouvrage de l'opération et qu'elle effectuera à ce titre l'avance sur TVA, l'opération bénéficiant en retour du FCTVA ;
- l'opération sera engagée avant la fin de l'exercice en cours, sur le budget patrimoine, fonction 20 31 324.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

VU l'arrêté en date du 25 janvier 1957 portant classement de la Pièta au titre des monuments historiques,

VU les statuts de la Fondation pour la Sauvegarde pour l'art français,

VU le projet de convention de mécénat ci-après annexé entre la ville d'Albi et la Fondation pour la sauvegarde de l'art français,

VU le devis d'intervention de Dephine Masson restauratrice de sculptures en date du 10 avril 2018, çà après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

- la proposition de mécénat au travers de la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français, en vue de la réalisation d'une étude préalable à l'œuvre sculptée de la Pièta,
- la réalisation d'une étude préalable sur la Pièta,
- le projet de convention de mécénat ci-après annexée entre la ville d'Albi et la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français, par laquelle la Fondation s'engage à verser à la ville le don reçu du mécène, soit un montant de 4 300 €, pour la réalisation de l'étude préalable sur la Pieta.

#### **AUTORISE LE MAIRE**

- à signer la convention de mécénat ci-après annexée et tout autre document qui pourrait être nécessaire à l'exécution de l'opération,
- à solliciter les autorisations nécessaires au déroulement de l'opération.

**PRÉCISE QUE**

- le don versé par la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français correspond au montant hors taxe de l'étude préalable, et qu'il sera inscrit en recettes du budget de l'exercice en cours, chapitre 13, nature 13 28, fonction 324 ;

- l'opération sera engagée avant la fin de l'exercice en cours, sur le budget patrimoine, fonction 324, nature 2031.

**Philippe Bonnacarrère ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PATRIMOINE

**3 / 153 - Théâtre des Lices - demande de subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL      Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

### 3 / 153 - Théâtre des Lices - demande de subvention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

#### **Service pilote : Patrimoine**

Autres services concernés :

Service financier

Service bâtiment énergie

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Le théâtre des Lices ainsi que la machinerie de scène sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 31 mai 1999. A ce titre, les décors peints du plafond et de la coupole sont également protégés.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de restauration et d'entretien du Théâtre des Lices, il paraît opportun de poursuivre les opérations dans la salle de spectacle afin de lui redonner son éclat d'origine. En effet, les peintures de la coupole sont aujourd'hui uniformément obscurcies par un voile épais de poussière grasse, l'ensemble des décors présentant par ailleurs de nombreuses lacunes et des altérations diverses.

Il est proposé au conseil municipal de confier une étude préalablement aux travaux de restauration à l'atelier Didier Legrand. La réalisation de cette étude représente un montant total de 13 944€ HT, et comprend un relevé de l'état de conservation, des photographies des états de conservation de l'ensemble des surfaces, une analyse de la composition des stucs et des vernis de la peinture de la coupole, des essais de nettoyage sur les balcons et la coupole et la proposition d'un projet d'intervention.

Cette étude permettra notamment de préciser l'état de conservation des décors, d'analyser et préciser la composition des stucs et la nature du vernis de la peinture de la coupole, de procéder à des essais de nettoyage dans l'optique de servir de référence en phase d'appel d'offre ultérieure, et de rédiger le projet d'intervention ultérieure.

S'agissant d'un monument historique inscrit, il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès de l'État une subvention correspondant à 40% du montant total hors taxe des travaux et de la mission de maîtrise d'œuvre selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement (en euros HT)</b>	
Ville d'Albi	8 366,4
Etat (40%)	5 577,6
<b>Total</b>	<b>13 944</b>



Il est précisé au conseil municipal que cette étude sera engagée avant la fin de l'année sur les crédits de l'exercice en cours et que la subvention versée sera inscrite en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès notification.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la réalisation de l'étude des décors peints de la salle de spectacle du Théâtre des Lices par l'atelier Didier Legrand pour un montant total de 13 944€ HT, comprenant un relevé de l'état de conservation, des photographies des états de conservation de l'ensemble des surfaces, une analyse de la composition des stucs et des vernis de la peinture de la coupole, des essais de nettoyage sur les balcons et la coupole et la proposition d'un projet d'intervention.

**AUTORISE**

le maire à solliciter la participation financière de l'État à hauteur de 40 % du coût global, soit 5 577,6€ € selon le plan de financement suivant (en euros HT) :

<b>Plan de financement (en euros HT)</b>	
Ville d'Albi	8 366,4
Etat (40%)	5 577,6
<b>Total</b>	<b>13 944</b>

**PRÉCISE QUE**

Cette étude sera engagée avant la fin de l'année sur les crédits de l'exercice en cours.

**S'ENGAGE**

à inscrire la subvention perçue pour cette opération, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi.

**AUTORISE**

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

**Philippe Bonnacarrère ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**4 / 154 - Modification du régime indemnitaire de la filière police municipale**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## RESSOURCES HUMAINES

### **4 / 154 - Modification du régime indemnitaire de la filière police municipale**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 11 septembre 2018

**Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Le régime indemnitaire de la ville d'Albi fait l'objet de modifications régulières pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux enjeux de la collectivité.

La filière police municipale n'est pas concernée par le travail en cours sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Pour autant, il est nécessaire de poursuivre l'adaptation du régime indemnitaire de cette filière à l'évolution de l'organisation du service de police municipale.

Aussi, il est proposé de délibérer la possibilité de verser l'indemnité spéciale mensuelle de fonction à son niveau maximum pour l'ensemble des cadres d'emplois de la filière police municipale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996

VU le décret n°97-702 du 31 mai 1997

VU le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000

VU le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la modification du régime indemnitaire de la ville d'Albi et la possibilité de verser l'indemnité spéciale mensuelle de fonction à son niveau maximum pour l'ensemble des cadres d'emplois de la filière police municipale.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi pour l'exercice 2018, chapitre 012.

**Philippe Bonnacarrère ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Abstentions : 2 (Muriel Roques Etienne -pouvoir de Yann Fourtet-)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**5 / 155 - Fourniture et vêtements de travail et équipements de protection individuels, constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et autorisation de signature des marchés**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**5 / 155 - Fourniture et vêtements de travail et équipements de protection individuels, constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et autorisation de signature des marchés**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 11 septembre 2018

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Direction des finances

Patrimoine végétal

Service scolaire

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

La Ville d'Albi, la Ville de Saint Juéry et la communauté d'Agglomération de l'albigeois disposent d'un service commun de prévention rattaché à la direction mutualisée des ressources humaines.

Dans ce cadre, il apparaît pertinent de constituer un groupement de commande entre les deux commune et l'agglomération pour la fourniture des vêtements de travail et équipements de protection individuels.

La constitution d'un groupement de commande permettra à la Ville d'Albi, la Ville de Saint-Juéry et à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun.

La consultation sera conclue pour une période de quatre années .

La communauté d'agglomération de l'Albigeois serait le coordonnateur du groupement de commande, en charge de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence permettant la désignation du titulaire du marché.

A l'issue du choix du titulaire par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commande, chaque collectivité signera et exécutera un marché avec le prestataire retenu, à hauteur de ses besoins. Le marché sera conclu pour une durée de quatre années.

La consultation est décomposée en 10 lots comme suit :

Lot 1 : Vêtements de travail

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 2 000 € HT

Lot 2 : Vêtements haute visibilité

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 5 000 € HT

Lot 3 : Protection des pieds

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 5 000 € HT

Lot 4 : Protection des mains

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 1 000 € HT

Lot 5 : Protections spéciales

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 1 000 € HT

Lot 6 : Protections à usage court

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 1 000 € HT

Lot 7 : Vêtements de corps et de protection

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 3 000 € HT

Lot 8 : Protections électriciens

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : pas de montant minimum

Lot 9 : Protections pour les saisonniers

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 1 500 € HT

Lot 10 : Protections pour les élagueurs

Montant minimum Ville d'Albi sur la durée du marché : 500 € HT

Il vous est demandé d'approuver la participation de la ville d'Albi au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

la participation de la commune d'Albi et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville de Saint-Juéry pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

### **DÉCIDE**

que la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera coordonnateur du groupement de commande et que sa commission d'appel d'offre ou son représentant du pouvoir adjudicateur selon la procédure engagée sera compétent pour attribuer les marchés de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

### **DONNE POUVOIR**

au maire pour signer le marché avec le prestataire retenu par le représentant chargé de l'attribution des marchés du coordonnateur du groupement, à hauteur des besoins propres à la commune d'Albi sur la durée de quatre années du marché selon les lots suivants :

Lot 1 : Vêtements de travail

Montant minimum Ville d'Albi : 2 000 € HT

Lot 2 : Vêtements haute visibilité

Montant minimum Ville d'Albi : 5 000 € HT

Lot 3 : Protection des pieds

Montant minimum Ville d'Albi : 5 000 € HT

Lot 4 : Protection des mains

Montant minimum Ville d'Albi : 1 000 € HT

Lot 5 : Protections spéciales

Montant minimum Ville d'Albi : 1 000 € HT

Lot 6 : Protections à usage court

Montant minimum Ville d'Albi : 1 000 € HT

Lot 7 : Vêtements de corps et de protection  
Montant minimum Ville d'Albi : 3 000 € HT  
Lot 8 : Protections électriciens  
Montant minimum Ville d'Albi : pas de montant minimum  
Lot 9 : Protections pour les saisonniers  
Montant minimum Ville d'Albi : 1 500 € HT  
Lot 10 : Protections pour les élagueurs  
Montant minimum Ville d'Albi : 500 € HT

**Philippe Bonnacarrère ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**6 / 156 - Appel d'offres ouvert - Lancement d'une consultation pour la maintenance des équipements techniques de la Ville d'Albi et autorisation de signature des marchés**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**6 / 156 - Appel d'offres ouvert - Lancement d'une consultation pour la maintenance des équipements techniques de la Ville d'Albi et autorisation de signature des marchés**

référence(s) :

Commission Ressources - organisation du 11 septembre 2018

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Direction des finances

Service Bâtiments et Energies

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Il est proposé de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la maintenance des équipements techniques de la Ville d'Albi en vue de la passation des marchés correspondants, sous la forme de marchés à bons de commande avec montants minimum et sans montants maximum, d'une durée de quatre ans, sur la base des dix lots séparés suivants :

Lot n° 1 – Maintenance des installations thermiques

Montant minimum sur la durée du marché : 150 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 2 - Maintenance des équipements campanaires

Montant minimum sur la durée du marché : 4 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 3 - Maintenance des éclairages de sécurité

Montant minimum sur la durée du marché : 16 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 4 - Maintenance des équipements de désenfumage et lutte contre l'incendie

Montant minimum sur la durée du marché : 60 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 5 - Maintenance des systèmes de sécurité incendie

Montant minimum sur la durée du marché : 30 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 6 - Maintenance des onduleurs, postes HTA et groupes électrogènes

Montant minimum sur la durée du marché : 25 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 7 - Maintenance des portes et portails automatiques

Montant minimum sur la durée du marché : 18 000 € HT

Pas de montant maximum

Lot n° 8 - Maintenance des postes de relevage - réseaux d'assainissement  
Montant minimum sur la durée du marché : 5 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 9 - Maintenance des ascenseurs et monte-plats  
Montant minimum sur la durée du marché : 50 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 10 - Maintenance des éclairages des stades  
Montant minimum sur la durée du marché : 28 000 € HT  
Pas de montant maximum

Il est proposé d'approuver ces dispositions et d'autoriser le maire à signer les marchés qui seront attribués par la commission d'appel d'offres ainsi que les éventuels avenants qui pourraient intervenir en cours d'exécution.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

de lancer la consultation des entreprises pour la maintenance des équipements techniques de la Ville d'Albi, par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de la passation de marchés à bons de commande pour une durée de quatre ans, sur la base des 10 lots séparés suivants :

Lot n° 1 – Maintenance des installations thermiques  
Montant minimum sur la durée du marché : 150 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 2 - Maintenance des équipements campanaires  
Montant minimum sur la durée du marché : 4 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 3 - Maintenance des éclairages de sécurité  
Montant minimum sur la durée du marché : 16 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 4 - Maintenance des équipements de désenfumage et lutte contre l'incendie  
Montant minimum sur la durée du marché : 60 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 5 - Maintenance des systèmes de sécurité incendie  
Montant minimum sur la durée du marché : 30 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 6 - Maintenance des onduleurs, postes HTA et groupes électrogènes  
Montant minimum sur la durée du marché : 25 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 7 - Maintenance des portes et portails automatiques  
Montant minimum sur la durée du marché : 18 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 8 - Maintenance des postes de relevage - réseaux d'assainissement  
Montant minimum sur la durée du marché : 5 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 9 - Maintenance des ascenseurs et monte-plats  
Montant minimum sur la durée du marché : 50 000 € HT  
Pas de montant maximum

Lot n° 10 - Maintenance des éclairages des stades  
Montant minimum sur la durée du marché : 28 000 € HT  
Pas de montant maximum

#### **DONNE POUVOIR**

au maire pour signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres ou éventuellement retenu(s) après une nouvelle procédure en cas de procédure déclarée infructueuse.

#### **AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération, y compris à signer les éventuels avenants qui pourraient intervenir en cours d'exécution.

#### **DIT QUE**

les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget correspondant de l'exercice en cours et des exercices suivants.

**Philippe Bonnacarrère ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

**7 / 157 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Philippe BONNECARRERE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Nathalie BORGHESE donne pouvoir à Odile LACAZE  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**7 / 157 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés.**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 11 septembre 2018

**Service pilote : Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Parc auto communautaire

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

**Louis BARRET, rapporteur**

Les services de la Ville d'Albi, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Albi s'approvisionnent en carburants (gazole, gazole amélioré, gazole non routier amélioré, et essence sans plomb 95) à partir de 4 sites :

- Le centre technique de Charcot, qui dispose de pompes à gazole, de gazole non routier et d'essence sans plomb 95, ce site délivre du carburant pour les véhicules de l'Agglo, les véhicules du CCAS de la ville d'Albi et ceux de la ville d'Albi ;
- Le centre technique de Jarlard, qui dispose de pompes à gazole et gazole non routier pour les véhicules des services de l'Agglo et pour le service des eaux de la ville d'Albi ;
- Site de Galinou pour les bus de l'agglo roulant au gazole ;
- Le centre de gestion des déchets de Puygouzon, pour les véhicules de collecte de l'Agglo roulant au gazole.

Les 3 collectivités réunies consomment annuellement environ 486 m<sup>3</sup> de gazole, 449 m<sup>3</sup> de gazole amélioré, 91 m<sup>3</sup> de gazole non routier et 55 m<sup>3</sup> de super sans plomb 95.

En vue d'obtenir des économies d'échelle, il est nécessaire de constituer aujourd'hui un groupement de commandes en vue de l'achat de carburants.

Le coordonnateur du groupement serait la communauté d'agglomération de l'Albigeois, chargée d'établir la consultation, de notifier les marchés aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, et d'exécuter le marché au nom et pour le compte des trois membres du groupement.

La consultation à lancer se fera dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert selon les modalités prévues aux articles 66 à 68 du code des marchés publics issu du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La consultation portera sur 2 lots qui feront l'objet de 2 marchés à bons de commande distincts.

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de gazole, de gazole amélioré et de gazole non routier (hiver et été)  
Quantité minimum pour quatre ans et pour l'ensemble des membres du groupement et pour l'ensemble des quatre types de carburant : 4 000 m<sup>3</sup> – Pas de quantité maximum

- Lot n° 2 : Fourniture d'essence sans plomb 95

Quantité minimum pour quatre ans et pour l'ensemble des membres du groupement : 200 m<sup>3</sup> – Pas de quantité maximum

L'analyse des offres sera effectuée par les services compétents des membres du groupement.

Les marchés seront attribués par une commission d'appel d'offres spécifique constituée d'un membre élu de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité, élu par l'assemblée délibérante de chaque membre. La commission sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Il vous est donc demandé le maire à signer le projet de convention constitutive du groupement de commandes, étant précisé que la coordination du groupement sera assurée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il est également demandé d'autoriser le représentant de coordonnateur du groupement de commandes à signer les marchés de fournitures issus de l'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

### **APPROUVE**

le principe de constitution, avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Albi d'un groupement de commandes pour l'achat de tout type de carburants.

### **DECIDE**

du lancement de la consultation par voie d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 2 marchés à bons de commande, avec quantités minimum et sans quantité maximum, qui seront passés pour une durée de quatre ans :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de gazole, de gazole amélioré et de gazole non routier (hiver et été)

Quantité minimum pour quatre ans et pour l'ensemble des membres du groupement et pour l'ensemble des quatre types de carburant : 4 000 m<sup>3</sup> – Pas de quantité maximum

- Lot n° 2 : Fourniture d'essence sans plomb 95

Quantité minimum pour quatre ans et pour l'ensemble des membres du groupement : 200 m<sup>3</sup> – Pas de quantité maximum

### **AUTORISE**

le maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commande.

### **ÉLIT**

Jean Esquerre représentant titulaire de la ville d'Albi à la commission d'appel d'offres spécifique, élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres permanente de la ville d'Albi,

Enrico Spataro représentant suppléant de la ville d'Albi à la commission d'appel d'offres spécifique, élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres permanente de la ville d'Albi,

### **DONNE POUVOIR**

au représentant du coordonnateur du groupement de commande pour signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres du groupement de commande et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

**Philippe Bonnacarrère ne prend pas part au vote.**

**Nombre de votants : 42**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**8 / 158 - Plan de financement pour la mise en oeuvre de la phase 2 du déploiement du système complet de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**8 / 158 - Plan de financement pour la mise en oeuvre de la phase 2 du déploiement du système complet de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal**

référence(s) :

**Service pilote : Direction des systèmes d'information**

Autres services concernés :

Direction des Affaires Financières

Direction des Affaires Juridiques

Police Municipale

Elu(s) référent(s) :

**Geneviève PEREZ, rapporteur**

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la délinquance un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été installé sur la commune d'Albi.

La création de ce conseil faisait suite aux préconisations issues du diagnostic local de sécurité (D.L.S.) qui avait été demandé conjointement par la ville d'Albi et la préfecture du Tarn et qui avait été conduit par la société Sûreté Globale.org en 2009-2010.

Le DLS avait également confirmé l'attente des services de police et de Justice pour que soit déployé un dispositif de vidéoprotection par la ville d'Albi.

En 2012, la ville d'Albi a décidé de s'engager dans l'expérimentation d'un dispositif de vidéoprotection fonctionnant prioritairement par enregistrement des images, raccordé au commissariat de police d'Albi, avec un objectif de mise en service opérationnel pour l'été 2013.

Entre 2013 et 2016, ce sont 56 caméras qui ont été déployées ainsi qu'une boucle de fibre optique d'environ 27 km reliant les différentes aires à vidéoprotéger, permettant ainsi la collecte des flux vidéo en temps réel et leur enregistrement au niveau du centre de surveillance situé dans les locaux de la Police Nationale.

Dés 2017 la ville d'Albi a souhaité renforcer son dispositif et a délibéré (délibération *24/98 du conseil municipal du 03 Juillet 2017*) afin d'autoriser la collectivité à lancer une consultation concernant cette nouvelle phase et à solliciter des aides financières auprès de l'Etat.

L'implantation des nouveaux dispositifs a été élaborée en collaboration avec la Police Nationale et la DDSP du Tarn. 45 caméras supplémentaires sont prévues dans le cadre de cette extension ainsi que la mise en place d'un Centre de Supervision Urbain (C.S.U) au sein des locaux la Police Municipale.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 484 400 €HT.

L'Etat, à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est en mesure de soutenir ce projet qui répond aux critères d'éligibilité.

Il est proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Déploiement de la phase 2 du système de vidéoprotection de la ville d'Albi</b>	
	Montant HT
Ville d'Albi (56,6%)	274 400 €
DSIL (43,4%)	210 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>484 400 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le plan de financement ci-dessus.

**Nombre de votants : 43**

**Pour : 36 (les groupe Majoritaire, "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Muriel Roques Etienne - pouvoir de Yann Fourtet- )**

**Contre : 7 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**9 / 159 - Convention avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la diffusion d'un panorama de presse numérique et de copies d'articles de presse**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**9 / 159 - Convention avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la diffusion d'un panorama de presse numérique et de copies d'articles de presse**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 11 septembre 2018

**Service pilote : Archives Documentation**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau Sartres

**Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur**

Le service Documentation élabore chaque jour un panorama de presse à partir d'articles publiés dans la presse nationale et locale. Cette revue de presse est ensuite diffusée par courrier électronique aux élus du groupe majoritaire, au secrétariat du groupe de l'opposition de la Ville et aux membres du bureau communautaire de l'Agglomération. Les chefs de service des deux collectivités y ont également accès via un espace de stockage interne .

Cette prestation est réalisée dans le cadre de la mise à disposition du service Documentation auprès de l'Agglomération.

Les articles de presse sont des œuvres protégées par le droit d'auteur. Leur diffusion n'est autorisée qu'à la condition du paiement de droits à un organisme agréé par le ministère de la Culture et chargé de les reverser aux auteurs et aux éditeurs.

Dans le souci de diffuser une revue de presse répondant à la réglementation, la ville d'Albi a souscrit un contrat avec le Centre français du droit de copie (CFC), qui comprend :

- la reproduction/diffusion de 4.000 articles/an pour 60 postes déclarés et partagés pour moitié entre les deux collectivités
- le stockage des panoramas de presse sur le réseau des deux collectivités

La redevance annuelle est estimée à 9500 € HT et pourra être ajustée en fonction de l'évolution des besoins.

Les deux collectivités doivent également s'acquitter d'une redevance leur permettant de reproduire et diffuser en interne de copies numériques et papier d'articles de presse. La redevance annuelle est estimée, selon le nombre d'agents susceptibles de recevoir ou diffuser des copies, à 600 € HT/an.

Le bureau communautaire du 19 juin 2018 a validé le principe de la répartition du coût annuel global des deux redevances à égalité entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Afin de fixer les modalités de paiement de ces redevances, une convention doit être conclue entre la ville et l'Agglomération.

Considérant d'une part, l'intérêt qu'offre ce panorama de presse pour l'information au quotidien des élus et cadres de la ville d'Albi et de l'Agglomération, mais aussi l'importance de disposer de copies d'articles de presse, et d'autre part la nécessité de les exploiter en toute sécurité juridique, il est proposé d'approuver le projet de convention joint en annexe pour le financement de leur diffusion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le projet de convention joint en annexe entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention ci-après annexée pour la diffusion d'un panorama de presse numérique et de copies d'articles de presse.

**PRÉCISE QUE**

les recettes seront inscrites au chapitre 70, fonction 020, nature 70876.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**10 / 160 - Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## FINANCES

### **10 / 160 - Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

référence(s) :

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Service Scolaire

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

#### **Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Lors du vote du budget primitif 2017, la ville d'Albi a approuvé le projet la rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.

La réhabilitation de l'école Jean Jacques Rousseau s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la répartition des écoles sur le territoire de la ville d'Albi, avec la création de quatre classes maternelles, d'un restaurant scolaire et la réfection de trois cours.

Ce projet répond à 3 enjeux en terme de rénovation et d'amélioration de la qualité de vie des élèves :

1. enjeu énergétique du bâtiment par une rénovation garantissant une nette amélioration du confort thermique et acoustique,
2. enjeu de développement durable par la création d'un restaurant scolaire dans les locaux évitant ainsi le déplacement en bus des élèves pour rejoindre 2 restaurants scolaires dans la ville et garantissant ainsi une qualité d'accueil des enfants,
3. enjeu d'accessibilité par l'aménagement des cours, des sanitaires, des espaces de restauration et des classes de maternelles.

Le montant des travaux est estimé à 1 638 070€ HT.

L'État ayant fait part de son intention de subventionner cette opération à hauteur de 45 %, il y a lieu d'approuver le nouveau plan de financement correspondant.

Cette opération est également susceptible d'être éligible au titre du FEDER pour les travaux d'amélioration thermique et au titre de la région Occitanie pour la mise en accessibilité.

Il est proposé donc d'approuver le plan de financement de cette opération et de solliciter les subventions correspondantes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la Ville d'Albi du 03 juillet 2017,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>DÉPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Frais de maîtrise d'ouvrage (SPS ,CT)	11 080 €	Commune d'Albi	671 070 €
Frais de maîtrise d'œuvre	131 693 €	FEDER (rénovation thermique )	166 000 €
Démolitions	173 379 €	État (FSIPL) 50 %	750 000 €
Travaux	1 321 918 €	Région Occitanie (accessibilité)	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 070 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 638 070 €</b>

**SOLLICITE**

les subventions inscrites dans le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE**

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

**Nombre de votants : 43**

**Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**11 / 161 - Restaurant de la Viscose - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## FINANCES

### **11 / 161 - Restaurant de la Viscose - Demande de subventions - Approbation du nouveau plan de financement**

référence(s) :

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Service scolaire

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

#### **Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Lors du vote du budget primitif 2017, la ville d'Albi a approuvé le projet la construction du restaurant scolaire de l'école de la Viscose.

La construction du restaurant scolaire Viscose s'inscrit dans le cadre du projet du mandat municipal 2014-2020. Le restaurant scolaire de la Viscose était le dernier fonctionnant encore dans un équipement préfabriqué.

L'équipement, d'une capacité de 115 personnes par service, répond à des enjeux d'amélioration de la qualité d'accueil des élèves et des conditions de travail des professionnels par un traitement aussi bien thermique qu'acoustique et d'accessibilité.

Les services Enfance Éducation et Cuisine centrale ont défini le programme fonctionnel en concertation avec les responsables de restaurant en tenant compte des attentes, du nombre et du type de convives attendus, de l'organisation et de la distribution des repas.

Le montant des travaux est estimé à 388 905 €.

L'État ayant fait part de son intention de subventionner cette opération au titre du fond de soutien de l'investissement local à hauteur de 25 %, il y a lieu d'approuver le nouveau plan de financement correspondant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la Ville d'Albi du 03 juillet 2017,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE**

le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>DÉPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Frais de maîtrise d'ouvrage (SPS ,CT)	6 200 €	Commune d'Albi	582 810 €
Frais de maîtrise d'œuvre	75 420 €		
Travaux	696 190 €	État	195 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>777 810 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>777 810 €</b>

**SOLLICITE**

la subvention l'état inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE**

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**12 / 162 - Politique de la ville - Dispositif passerelle CM2/6ème - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Ado 81**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**12 / 162 - Politique de la ville - Dispositif passerelle CM2/6ème - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Ado 81**

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Vie des quartiers

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Les thématiques de l'éducation, de la réussite éducative tout comme celles de la citoyenneté, de la prévention et du vivre ensemble ont été définies comme des axes d'intervention prioritaires. Ce sont aussi les axes prioritaires du Projet Educatif de Territoire pour lequel la ville d'Albi participe activement au développement afin de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, accompagner la citoyenneté et favoriser l'égalité des chances.

Le Programme de Réussite Educative porte l'action "Dispositif passerelle CM2-6ème" qui s'inscrit pleinement dans les axes d'intervention prioritaires du Contrat de Ville et du PEDT. Cette action s'inscrit dans les orientations préconisées sur le territoire d'Albi et est soutenue par l'Education nationale.

Elle s'adresse aux enfants entre 10 et 12 ans des quartiers politique de la ville. Elle a pour objectif d'améliorer le passage de l'école primaire au collège avec les élèves et leurs parents en travaillant sur l'autonomie des élèves, la confiance en soi et l'implication des familles au collège et dans le suivi de leurs enfants.

L'association Réseau Ados 81 est partenaire de cette action de part son savoir-faire en la matière, son implantation sur le territoire et la reconnaissance qu'elle a auprès des différents interlocuteurs.

Cette action, parce qu'elle permet de renforcer les projets à vocation éducative et de prévention s'inscrit dans des parcours, en prenant en compte la place des parents et en renforçant le partenariat.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer à Réseau Ado 81 la somme de 500€ pour mener à bien cette collaboration.

Les crédits, soit **500 €** seront prélevés au chapitre 65, fonction 213, article 65 74 du budget 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de **500 €** à l'association **Réseau Ado 81**.

**DIT QUE**

la somme de 500 € sera prélevée au chapitre 65, fonction 213, article 65 74 du budget 2018.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**13 / 163 - Transport scolaire des élèves en situation de handicap - Participation financière au Département du Tarn pour l'année scolaire 2017-2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



**13 / 163 - Transport scolaire des élèves en situation de handicap - Participation financière au Département du Tarn pour l'année scolaire 2017-2018**

référence(s) :

commission proximité - vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Conformément à l'article R213-13 du code de l'éducation, les frais de déplacement des élèves en situation de handicap fréquentant un établissement d'enseignement et qui ne peuvent utiliser de moyens de transports en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, sont pris en charge par le Département.

Ces élèves sont pris en charge par des transports spécialisés de la Société Publique Locale d'un Point à l'Autre ou par des véhicules exploités par des professionnels du transport.

Tout comme les élèves bénéficiant du transport scolaire organisé dans le département du Tarn par la FEDERTEEP pour le compte de la Région, la participation des familles est de 80 € et celle des communes de 160 € par élève.

21 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2017/2018.

Aussi, il vous est proposé d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 3 360,00 € correspondant aux 21 élèves en situation de handicap et bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing du Département du Tarn, après vérification par le service Enfance Education.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation article R213-13,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de procéder au versement de la somme due, soit : 3 360,00 €.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 65733 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

**14 / 164 - Restauration scolaire - tarif spécifique**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**14 / 164 - Restauration scolaire - tarif spécifique**

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Direction enfance éducation**

Autres services concernés :

Guichet Unique

Cuisine Centrale

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Dans les écoles publiques de la ville d'Albi, plus de 80% des enfants sont inscrits sur le temps de la restauration scolaire.

Ce temps est à la fois un moment de socialisation, d'autonomisation et d'éducation à la nutrition et au goût. Il ne concerne pas uniquement la fourniture du repas.

Consciente du poids que représente la participation financière des familles à l'accueil de leurs enfants, la ville d'Albi a toujours eu le souci d'adapter la grille tarifaire en fonction des revenus des familles et de leur composition.

Pour aller plus loin encore dans l'adaptation de ces tarifs, la ville a mis en place un "tarif dégressif famille" qui s'applique en fonction du nombre d'enfants à charge à partir du 2ème enfant.

Par ailleurs, l'accueil des enfants allergiques à certains aliments est garanti à travers un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par la famille, le médecin scolaire, le directeur de l'école et un représentant de la mairie.

Il peut arriver que le service de la cuisine centrale ne soit pas en mesure de proposer une alternative au menu classique. Dans ce cas, les familles doivent fournir la fourniture d'un panier repas selon un protocole communiqué à la famille et validé par le médecin scolaire.

Ces enfants sont de plus en plus nombreux et il vous est proposé de mettre en place un tarif spécifique correspondant à 50% de la grille tarifaire puisque le repas ne leur est pas fourni.

La nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :

<b>Tranche QF *</b>	<b>Tarif avec un repas</b>	<b>Tarif avec panier repas fourni par la famille</b>
<b>Inférieur ou égal à 107 €</b>	1,17 €	0,59 €
<b>108 € à 191 €</b>	1,86 €	0,93 €
<b>192 € à 320 €</b>	2,59 €	1,30 €
<b>321 € à 427 €</b>	3,29 €	1,65 €
<b>428 € à 720 €</b>	3,79 €	1,90 €
<b>Supérieur à 721 €</b>	4,37 €	2,19 €
<b>Hors Albi</b>	6,70 €	3,35 €

\* Calcul du quotient familial :

Q.F. = Revenu imposable du foyer / 12 / Nombre de personnes vivant au foyer

Pour les familles monoparentales :

Q.F. = Revenu imposable du foyer / 12 / Nombre de personnes vivant au foyer + 0,5

La dégressivité est maintenue et appliquée aux familles de deux enfants à charge et plus :

**1 enfant : Tarif plein / 2 enfants : - 5 % / 3 enfants : - 10 % / 4 enfants et plus : -15 %**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

de mettre en oeuvre la nouvelle tarification de la pause méridienne à partir du 1er septembre 2018 selon les modalités ci-dessus.

**Nombre de votants :43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

**15 / 165 - Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (UFSBD 81) - attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL     Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**15 / 165 - Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (UFSBD 81) - attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Solidarités**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

**Odile LACAZE, rapporteur**

L'Union Française pour la Santé Bucco Dentaire (UFSBD) est une association loi 1901 qui regroupe chirurgiens dentiste, libéraux et salariés, œuvrant pour la prévention et la promotion bucco-dentaire sur tout le territoire français depuis plus de 50 ans. Reconnue nationalement et même internationalement, l'UFSBD est membre collaborateur de l'OMS.

Au niveau départemental, l'union départementale UFSBD 81 participe à la prévention, l'éducation des patients et à la promotion de la santé bucco dentaire, notamment auprès des populations les plus fragiles que ce soit par l'âge, la précarité, le handicap, la dépendance ou l'isolement.

Concrètement cela se matérialise par des interventions dans les écoles au travers du programme M'DENTS ; dans les Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et maison d'accueil spécialisée (MAS) au travers du programme Handident 2018 ; dans les EHPAD, etc...; et dans tout autre organisme ou établissement qui en fait la demande.

Le matériel pédagogique et le matériel bureautique sont des moyens indispensables à l'association pour la poursuite et le développement de son action.

En début d'année 2018, un incendie s'est déclaré au siège de l'UFSBD 81, dans les locaux de la Maison dentaire, au 13 rue de l'Hôtel de Ville. Tout le matériel pédagogique et bureautique a été perdu.

L'association sollicite de la ville une aide financière de 500,00 € afin de participer au remplacement du matériel pédagogique nécessaire à son activité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, fonction 520, article 6574.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'attribuer à l'Association UFSBD 81, une subvention de 500,00 €.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65, fonction 520, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



ARTISANAT ET MARCHÉS

**16 / 166 - Création marché de producteurs du Castelviel**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**16 / 166 - Création marché de producteurs du Castelviel**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Commerce et marchés**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Police municipale

Patrimoine végétal et environnement

Communauté d'agglomération de l'albigeois

Elu(s) référent(s) : Geneviève Marty

**Geneviève MARTY, rapporteur**

Depuis plusieurs années, la Ville d'Albi s'est engagée dans une politique volontariste en matière d'agriculture urbaine. L'objectif est de favoriser l'accès à une alimentation de proximité et de qualité pour l'ensemble des Albigeois.

Dans ce contexte, la Ville a impulsé la création d'un comité de pilotage constitué des chambres consulaires, des institutions du territoire et du tissu associatif local.

La Ville d'Albi, en concertation avec les membres de ce comité, a décidé courant 2018 de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en établissant un plan d'actions qui comporte notamment la création d'un marché de producteurs locaux.

Afin de compléter l'offre existante, notamment les marchés alimentaires de plein air des mardis et samedis, et le marché couvert tous les matins sauf le lundi, ce marché se tiendra le jeudi de 16h00 à 20h00 à partir du 25 octobre 2018.

Compte-tenu de l'existence d'un marché de gros sous la halle du foirail du Castelviel, dont seul un producteur est aujourd'hui présent, et afin de dynamiser ce quartier, nous vous proposons d'installer le marché des producteurs sous la halle.

Conformément à la loi Sapin 2, les emplacements de ce marché seront attribués suivant une procédure de sélection librement organisée par la ville d'Albi, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après une procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le comité de sélection des producteurs sera composé d'élus et de techniciens de la Ville et de la Chambre d'agriculture :

**Élus :**

Le maire adjoint délégué au commerce  
Le maire adjoint délégué à l'agriculture urbaine  
Le conseiller municipal délégué aux marchés  
Le conseiller municipal délégué aux affaires juridiques  
Un élu des groupes minoritaires  
Et un élu à la Chambre d'Agriculture

**Techniciens :**

Le chef de service Domaine Public  
Le chef de service Patrimoine Végétal et Environnement ou le chargé de mission Environnement  
Le chef de service Affaires juridiques  
Et un technicien de la Chambre d'Agriculture

Les producteurs sélectionnés devront être adhérents à la marque « marché de producteur de pays de la chambre d'agriculture », seule garantie pour la collectivité d'avoir uniquement des producteurs. De plus ils devront répondre aux critères suivants :

- Les candidats auront l'obligation d'ouvrir les portes de leur exploitation à la clientèle si elle le souhaite,
- Le lieu de production devra obligatoirement se trouver à une distance égale ou inférieure à 60 kilomètres de la place du Vigan de la ville d'Albi

Ce marché se composera d'une trentaine de producteurs locaux répartis de la façon suivante :

Maraîchers : 3	Pisciculteur : 1
Fruitiers : 3	Autres produits alimentaires (spiruline par exemple) : 2
Fromagers : 3	Producteurs transformateurs (confitures par exemple) : 4
Volailleurs/Charcutiers/Bouchers : 4	
Apiculteurs : 2	
Viticulteurs : 2 emplacements pour 4 producteurs (en alternance)	

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Chambre d'Agriculture, de la CCI, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de l'UFC que choisir ont été consultés et leur avis est favorable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales Articles L.2224-18 et suivants,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la création d'un marché de producteurs locaux, tous les jeudis de 16h00 à 20h00 sous la halle du foirail du Castelviel.

**DIT QUE**

la tarification sera celle prévue par la délibération fixant les tarifs droits de place pour l'année 2018.

**PRÉCISE QUE**

les recettes seront inscrites au chapitre 73, fonction 91, article 7336 de la commune d'Albi.

**Pascal Pragnère est désigné comme représentant des groupes Minoritaires**

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**17 / 167 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution d'une subvention : soutien de la ville d'Albi à l'action de l'AFEV - KAPS menée en 2018 dans les quartiers prioritaires.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**17 / 167 - Contrat de ville de l'Albigeois - Attribution d'une subvention : soutien de la ville d'Albi à l'action de l'AFEV - KAPS menée en 2018 dans les quartiers prioritaires.**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Solidarités**

Autres services concernés :

Vie des quartiers

Affaires sociales

Service Jeunesse

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Dans le respect de la loi n° 2014-173, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Il formalise la volonté commune et les engagements respectifs des partenaires publics locaux aux côtés de l'État, pour réduire les inégalités territoriales et améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des trois quartiers dits prioritaires de l'Albigeois à savoir Cantepau, Lapanouse-St Martin et Veyrières-Rayssac.

Dans un contexte économique, social et environnemental complexe, le contrat de ville entend relever le défi de stimuler la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi, l'activité économique et la formation, de revitaliser le cadre de vie, et de permettre aux habitants d'être directement associés aux projets de leur territoire de vie.

La ville d'Albi signataire du contrat de ville, a toujours démontré une politique d'intervention volontariste en faveur de ces quartiers et de leurs habitants par des niveaux d'investissements pluriannuels soutenus, par une présence et un renforcement de services de proximité, et par le soutien aux forces vives associatives qui contribuent à dynamiser la vie locale au contact des habitants.

L'AFEV poursuit le Projet KAPS (Kolocations A Projets Solidaires) impulsé l'année dernière qui permet l'installation d'une dizaine d'étudiants en colocation solidaire dans le quartier de Lapanouse dans deux logements du bailleur social. De part leur présence au quotidien dans le quartier, les étudiants contribuent à des actions d'animation de la vie locale et de solidarité de voisinage aux côtés des habitants et des associations.

L'action proposée par l'AFEV appelle le soutien financier et l'accompagnement des partenaires du contrat de ville et notamment de la ville d'Albi pour pouvoir être mise en œuvre.

Considérant les avis formulés par les comités techniques du contrat de ville, réunissant l'ensemble des institutions signataires et les conseillers citoyens, le contenu et le budget prévisionnel de l'action présentée, l'attribution de la subvention suivante est proposée : AFEV – KAPS : 3 000,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution de la subvention suivante :

AFEV – KAPS : 3 000,00 €

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2018 comme suit :

AFEV – KAPS :

1 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 422, article 6574 – Jeunesse

2 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 72, article 6574 - Affaires sociales

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**18 / 168 - Albi 24 Heures - Albi Triathlon - Ecurie Languedoc 81 - Institut Hu Long Shen - Centre Equestre Albigeois - Organisation de manifestations sportives - Aides financières**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



## SPORTS

### **18 / 168 - Albi 24 Heures - Albi Triathlon - Ecurie Languedoc 81 - Institut Hu Long Shen - Centre Equestre Albigeois - Organisation de manifestations sportives - Aides financières**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

#### **Albi 24 Heures :**

Fort des succès des précédentes éditions, les dirigeants de l'association Athlé Tarn Passion ont obtenu de la Fédération Française d'Athlétisme l'organisation des Championnats de France 2018 de course à pied pendant 24 heures.

Les meilleurs spécialistes de la discipline, soit près de 180 athlètes vont ainsi se retrouver les 20 et 21 octobre prochains au Stadium d'Albi pour se disputer le titre de champion de France.

Une course Open est également ouverte.

Cette épreuve de course à pied consiste à parcourir la plus grande distance en 24 heures sur une boucle d'environ 1 100m dans l'enceinte du Stadium.

Le départ sera donné le samedi 20 octobre à 10h00.

La ville d'Albi met à disposition des organisateurs les équipements du Stadium (la piste d'athlétisme, le pavillon d'honneur, la maison des sports, le COSEC) et apporte également un soutien logistique et en personnel pour que cette manifestation puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Au delà de ces éléments, l'organisation demande un investissement financier à Athlé Tarn Passion.

Le budget de la manifestation est estimé à 20 000€ et les principales dépenses seront le défraiement des juges, la location du système de chronométrie, la location des tentes, la prise en charge des repas et des ravitaillements.

Afin d'aider l'association Albi 24h dans l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 10 000€.

#### **Albi Triathlon :**

Le club de triathlon a créé une école de triathlon en septembre 2017.

L'association a organisé un stage à Font Romeu, sur la période hivernale, pour améliorer la préparation physique des différents jeunes, mais a aussi dû prendre à sa charge des frais de déplacement et d'hébergement sur différentes compétitions :

- Demi finale de triathlon à Casteljaloux où 14 jeunes de minimes à juniors ont été sélectionnés
- France de triathlon à Vezouls où Coline CARTILLIER s'est qualifié pour la finale

- Régional d'Aquathlon à Saint Cyprien
- France d'Aquathlon à Verruyes où Nathan BARTHE et Coline CARTILLIER se sont qualifiés

Les différents frais engagés par l'association s'élèvent sur l'année 2018 à 2 500€.

Afin d'aider l'association dans la prise en charge des divers frais de déplacements des jeunes, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 200€.

### **Ecurie Languedoc 81 :**

L'Ecurie Languedoc 81 a souhaité offrir à des Tarnais en situation de handicap, la possibilité de découvrir le sport automobile en les invitant sur le circuit d'Albi pour quelques tours comme passagers, dans plusieurs voitures de l'association.

Cette manifestation gratuite s'est déroulée, le mercredi 12 septembre 2018, entre 8h30 et 12h.

L'association retenue avec un public de personnes en situation de handicap est l'AGAPEI.

La matinée s'est terminée par un vin d'honneur et une remise de cadeaux aux différents participants.

Afin d'aider l'Ecurie Languedoc 81 dans la prise en charge des divers frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière de 700€.

### **Institut Hu Long Shen :**

Sur la période du 05 au 15 novembre 2018, l'Institut Hu Long Shen a l'honneur et le privilège d'accueillir la délégation Chinoise du Grand Maître You XuanDe, 14<sup>e</sup> génération du Wudang Pai.

Il sera accompagné de Maîtres Chinois d'Arts Martiaux de la 15<sup>e</sup> génération.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 21 500€.

Il comprend principalement la réception des délégations, les billets d'avion, la restauration, la location des gîtes et les frais de communication.

La ville d'Albi demandera à l'INU Champollion la mise à disposition du gymnase et d'un amphithéâtre pour permettre le bon déroulement des activités programmées.

Une conférence animée par le Grand Maître aura lieu le vendredi le 09 novembre.

Un grand stage de Taiji Quan et Qi Gong, organisé du 12 au 14 novembre, réunira des étudiants italiens, espagnols, allemands et français.

Cet événement va permettre de participer au rayonnement National, Européen et International de la ville d'Albi en favorisant le développement touristique et économique.

Afin d'aider cette association dans la prise en charge des divers frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€.

### **Centre Equestre Albigeois :**

Un concours régional de dressage et hunter en amazone aura lieu le dimanche 14 octobre à partir de 9h.

Ce concours qui est une première dans la région, conviera les Amazones de la région Occitanie et au-delà. Aux amazones se grefferont les cavaliers classiques.

Il y aura des classements pour le dressage, pour le hunter et pour le combiné.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à un peu plus de 2 500€ avec les différentes récompenses par épreuve, lots et remises de prix.

Afin d'aider le centre équestre albigeois dans l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2018-2019 au Centre Equestre,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'association Albi 24 Heures selon les modalités suivantes :

- Acompte de 8 000€ au cours du mois d'octobre
- Solde de 2 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

### **DÉCIDE**

d'attribuer une aide financière de 1 200€ à l'association Albi Triathlon.

### **DÉCIDE**

d'attribuer une aide financière de 700€ à l'association Ecurie du Languedoc.

### **DÉCIDE**

l'attribution d'une aide financière de 1 500€ à l'association Institut Hu Long Shen.

### **DÉCIDE**

d'attribuer une aide financière de 1 500€ à l'association Centre Equestre Albigeois pour l'organisation de ce concours.

### **APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2018-2019 au Centre Equestre.

### **AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2018-2019 au Centre Equestre.

**DIT QUE**

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**19 / 169 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

### **19 / 169 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

A l'issue de la saison sportive 2017-2018, l'association ARL XIII a conservé sa place dans l'élite du rugby à XIII en terminant à la 6<sup>e</sup> place.

Pour préparer la prochaine saison, le club doit engager, dès le mois de septembre à la reprise du championnat, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2018-2019.

Le club a donc sollicité la ville d'Albi afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2019 soit versée en 2018.

Pour permettre à l'ARL XIII de mener à bien son projet sportif, il est donc proposé d'octroyer une subvention de 100 000€, répartie de la façon suivante :

- 40 000€ seront versés sur l'exercice 2018
- 60 000€ seront versés courant janvier 2019 sur l'exercice 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 40 000€ à l'association Albi Rugby League XIII.

**APPROUVE**

les termes de la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à l'association Albi Rugby League XIII.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à l'association Albi Rugby League XIII.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**20 / 170 - Association ASPTT Football de l'Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER



## SPORTS

### **20 / 170 - Association ASPTT Football de l'Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

A l'issue de la saison sportive 2017-2018, la section Football de l'ASPTT Omnisports est descendue en Division 2 et une nouvelle association, l'ASPTT Football de l'Albigeois a été créée cet été.

Pour préparer la prochaine saison, ce nouveau club doit engager, dès le mois de septembre, à la reprise du championnat, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2018-2019.

La ville d'Albi a donc été sollicitée afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2019 soit versée en 2018.

Pour permettre à l'ASPTT Football de l'Albigeois de mener à bien son projet sportif, il est proposé un lissage de la subvention de fonctionnement sur les trois prochaines saisons avec une somme globale de 390 000€ sur les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Sur la saison 2018-2019, il est donc proposé d'octroyer une subvention globale de 200 000€.

Ce versement sera réparti de la façon suivante :

- 50 000€ ont été versés sur l'exercice 2018 au Conseil Municipal du 09 avril
- 50 000€ seront versés sur l'exercice 2018 au Conseil Municipal du 24 septembre
- 100 000€ seront versés courant janvier 2019 sur l'exercice 2019

La subvention globale proposée sur les trois saisons sportives est validée pour un maintien en Division 2. Elle pourra être revue en cas de descente ou de montée en Division 1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 50 000€ à l'association ASPTT Football de l'Albigeois.

**APPROUVE**

les termes de la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à l'association ASPTT Football de l'Albigeois.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à l'association ASPTT Football de l'Albigeois.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Muriel Roques Etienne -pouvoir de Yann Fourtet- ne participent pas au vote.**

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 38 (les groupes Majoritaire, "Socialistes et Citoyen", et la liste "Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Contre : 3 (Le groupe Rassemblement National Albi Bleu Marine")**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**21 / 171 - Société Anonyme Sportive Professionnelle Sporting Club Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

### **21 / 171 - Société Anonyme Sportive Professionnelle Sporting Club Albigeois - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison sportive 2018-2019**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du mardi 11 septembre 2018

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel FRANQUES

**Michel FRANQUES, rapporteur**

A l'issue de la saison sportive 2017-2018, le Sporting Club Albigeois s'est maintenu dans le championnat de Fédérale 1.

Pour permettre au Sporting Club Albigeois de mener à bien son projet sportif, il est proposé d'approuver la signature d'une nouvelle convention ci-jointe et d'octroyer une subvention globale de 148 000€ pour la saison 2018-2019.

La société anonyme sportive professionnelle Sporting Club Albigeois, devant engager, dès le mois de septembre, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2018-2019, il est proposé.

de verser cette subvention comme suit :

- un acompte de 100 000€ versé sur l'exercice 2018
- le solde de 48 000€ versé courant janvier 2019 après approbation du BP 2019

La ville d'ALBI a donc été sollicitée afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2019 soit versée en 2018.

Le montant global du soutien à la SASP Sporting Club Albigeois pour les prochaines saisons pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats sportifs.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

de verser une subvention de 100 000€ à la S.A.S.P. Sporting Club Albigeois.

### **APPROUVE**

les termes de la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à la S.A.S.P. Sporting Club Albigeois.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2018-2019 à la S.A.S.P. Sporting Club Albigeois, premier acompte de la subvention 2018-2019.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**22 / 172 - Association OMEPS - Soutien financier pour couvrir les charges salariales d'un éducateur**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

### **22 / 172 - Association OMEPS - Soutien financier pour couvrir les charges salariales d'un éducateur**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

#### **Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

Le service des sports a vu l'effectif de son secteur animation évoluer depuis 2016 en raison de départ à la retraite ou de longue maladie.

Afin d'assurer son fonctionnement et lui permettre de maintenir ses missions éducatives (Ecole Municipale des Sports, activités péri-scolaires, animations pendant les vacances, EPS dans les écoles primaires), la ville avait contractualisé avec deux éducateurs.

Après deux ans de fonctionnement, une réorganisation générale de ce secteur a été nécessaire, avec l'intégration :

- d'un éducateur, titulaire du concours d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives), sur un poste de coordination des animations rattaché au service des sports
- d'un éducateur dans l'équipe actuelle des intervenants de l'OMEPS qui, par convention, interviendra sur les actions proposées en direction des jeunes albigeois

Il faut souligner que l'OMEPS possédera alors l'ensemble des effectifs d'éducateurs intervenants sur le terrain.

Afin d'aider l'OMEPS à couvrir les frais de gestion du salaire de cet éducateur jusqu'à la fin de l'année 2018 , il est proposé d'accorder une aide financière de 10 000€.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n° 2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association OMEPS,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'association OMEPS.

#### **APPROUVE**

les termes de l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association OMEPS.

**AUTORISE**

le maire à signer les termes de l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association OMEPS.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



TOURISME

**23 / 173 - Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et application de la réforme au 1er janvier 2019.**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**23 / 173 - Taxe de séjour communale – approbation de la grille tarifaire et application de la réforme au 1er janvier 2019.**

référence(s) :

Commission attractivité et relations extérieures du 11 septembre 2018

**Service pilote : Tourisme**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

L'ensemble des hébergements de la commune d'Albi est assujetti à la taxe de séjour au réel instituée par délibération du conseil municipal du 24 juin 1996

En concertation avec les hôteliers albigeois, la période de perception se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année en deux temps : une première perception au 31 juillet sur la base des déclarations des hôteliers, camping, auberges de jeunesse et centres d'hébergement pour les taxes perçues en avril-mai-juin et une seconde au 30 novembre pour les taxes perçues en juillet-août-septembre-octobre.

La taxe de séjour sur les gîtes, chambres d'hôtes, meublés de tourisme et équivalents est quant à elle perçue en un seul recouvrement au 30 novembre.

Le Conseil départemental du Tarn a décidé en 2011 d'instituer une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour perçue par les communes, dont le produit est affecté à la promotion touristique du département. A ce titre, la ville d'Albi collecte cette taxe additionnelle au profit du département depuis 2011.

La Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 a inclus plusieurs dispositions concernant la taxe de séjour qui portent notamment sur l'assiette, les tarifs, les exonérations et le recouvrement.

La Loi N°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finance rectificative pour 2017 apporte des modifications à intégrer dans la grille de tarifs applicables aux hébergements d'Albi. Il appartient ainsi à la commune d'Albi de délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018, pour fixer et appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les nouveaux tarifs de la taxe de séjour communale.

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui n'y sont pas domiciliées et n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (Article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif appliqué en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

**Les tarifs en vigueur à Albi étant conformes aux nouveaux tarifs plancher et plafond prévus par la loi, il vous est proposé de les conserver pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :**

Catégories d'hébergement 2019	Rappel Tarif 2018 taxe de séjour à Albi en €	Rappel Tarif 2018 taxe de séjour et Taxe additionnelle départementale (10%) en €	Tarif 2019 plancher national en €	Tarif 2019 plafond national en €	Tarif 2019 taxe de séjour à Albi en €	Tarif 2019 taxe de séjour et Taxe additionnelle départementale (10%) en €
Palaces	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>	0,70 €	4,00 €	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>	0,70 €	3,00 €	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>	0,70 €	2,30 €	1,00 €	<b>1,00€ + 0,10 = 1.10€ par personne et par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,80 €	<b>0.80€ + 0,08 = 0,88€ par personne et par nuitée</b>	0,50 €	1,50 €	0,80 €	<b>0.80€ + 0,08 = 0,88€ par personne et par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,65 €	<b>0.65€ + 0,065 = 0,715€ par personne et par nuitée</b>	0,30 €	0,90 €	0,65 €	<b>0.65€ + 0,065 = 0,715€ par personne et par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €	<b>0,50€ + 0,05 = 0,55€ par personne et par nuitée</b>	0,20 €	0,80 €	0,50 €	<b>0,50€ + 0,05 = 0,55€ par personne et par nuitée</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €	<b>0,35€ + 0,035 = 0,385€ par personne et par nuitée</b>	0,20 €	0,60 €	0,35 €	<b>0,35€ + 0,035 = 0,385€ par personne et par nuitée</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage	0,20 €	<b>0,20€ + 0,020 = 0,22€ par</b>	0,20 €	0,20 €	0,20 €	<b>0,20€ + 0,020 = 0,22€</b>

classés en 1 et 2 étoiles et tout autres terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		<b>personne et par nuitée</b>				<b>par personne et par nuitée</b>
--	--	-------------------------------	--	--	--	-----------------------------------

**En vertu de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017, les hébergements non classés ou en attente de classement sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, taxés selon un pourcentage du coût hors taxes par personne de la nuitée.**

**Le tarif applicable ne sera donc plus un tarif fixé par délibération et appliqué par personne et par nuitée, mais un tarif calculé en fonction d'un pourcentage fixé par délibération et appliqué au prix en euros hors taxes de la nuitée par personne.**

**Aussi pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.**

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du Code général des collectivités territoriales :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € par nuit quel que soit le nombre d'occupants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU les dispositions de la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants,

VU le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

VU les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances, rectificative pour 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les tarifs pour l'année 2019 de la taxe de séjour et la perception sur le territoire de la commune d'Albi de la taxe de séjour ainsi que de la taxe départementale additionnelle de 10 % à la taxe de séjour au profit du Conseil Départemental du Tarn.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les formalités y afférentes.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront disponibles au chapitre 73, rubrique 95, article 7362, exercice 2019.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**24 / 174 - Ciné forum - 22ème édition du festival les Œillades - convention financière au titre de l'année 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### **24 / 174 - Ciné forum - 22ème édition du festival les Œillades - convention financière au titre de l'année 2018**

référence(s) :

commission attractivité - relations extérieures du 11 septembre 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

L'association Ciné Forum organise du 20 au 25 novembre 2018 la 22ème édition des Œillades, festival du film francophone.

Un des rares festivals français à être dédié au film francophone, l'édition 2017 des Œillades a attiré plus de 6 500 spectateurs, une fréquentation en constante hausse.

La programmation répartie dans plusieurs sites de la ville, cinéma les Cordeliers, la salle Arcé-Scène Nationale proposera cette année quelques nouveautés :

- une séance consacrée aux cinéastes Albigeois comprenant la diffusion de 3 courts métrages créés et réalisés par trois réalisateurs et réalisatrices Albigeois,
- la diffusion d'un film proposé dans le cadre de la programmation des festivals d'Angoulême et de Namur (Belgique) en présence notamment de l'acteur Fabrizio Rongione pour le festival de Namur,
- les films tournés dans la région Occitanie seront mis à l'honneur dont le film « Une intime conviction » d'Antoine Rimbault avec Olivier Gourmet inspiré du procès de Jacques Viguier, dont le procès en appel a eu lieu à Albi.

Comme les années précédentes, le festival proposera la projection de films documentaires, des courts et long métrages dont 20 films en avant-première présentés par les équipes des films et clôturés par des débats et la remise des prix publics courts et longs métrages et du prix « jeunes ».

Enfin, l'association poursuit son travail d'éducation à l'image en direction des publics scolaires Albigeois, collégiens du Tarn, lycéens de la région et des étudiants de l'université Champollion.

Considérant que cet événement contribue à l'attractivité de notre territoire, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum pour le festival les Œillades 2018 et d'autoriser le Maire à signer la convention financière d'attribution d'une subvention avec l'association Ciné Forum, ci-après annexée.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum pour l'organisation de la 22ème édition du festival les Œillades du 20 au 25 novembre 2018.

**APPROUVE**

les termes du projet de convention ci après annexé.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention financière d'attribution d'une subvention à l'association Ciné Forum au titre de l'année 2018 ci-après annexée.

**PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'Association Ciné Forum sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville dans l'ensemble de sa communication relative à ce projet.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



CULTURE

**25 / 175 - Association Densité - attribution d'une subvention pour "site et danse en jardin"**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL     Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## CULTURE

### **25 / 175 - Association Densité - attribution d'une subvention pour "site et danse en jardin"**

référence(s) :

Commission attractivité \_ relations extérieures du 11 septembre 2018

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Service Financier

Service Patrimoine Végétal

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

L'association Densité a pour objet de rassembler tous les individus dont l'activité s'inscrit dans un cadre chorégraphique, de favoriser la pratique de cet art sous toutes ses formes et d'aider à sa connaissance, sa diffusion et sa promotion.

En 2016 et 2017 l'association a organisé le festival de danse en plein air « Sites et Danses en chantier » qui proposait des spectacles de danse contemporaine dans des lieux industriels, mêlant danseurs amateurs et professionnels.

Cette année le festival se déplace du site Saint Antoine vers le parc Rohegude et s'intitule «Site et danse en jardin» ; l'association propose dans cet écrin de verdure des pièces chorégraphiques courtes dansées par des compagnies professionnelles et des groupes de danseurs amateurs d'Albi et du département.

La manifestation est gratuite et l'objectif est de proposer un regard différent sur le patrimoine albigeois.

L'association Densité organise le Festival de danse contemporaine Site et Danse en Jardin le dimanche 30 septembre à partir de 15h dans le parc Rohegude, sous la forme de ballades chorégraphiques.

Le samedi précédent la manifestation, Densité organise une déambulation dans la ville pour inciter les habitants à venir participer le lendemain à cette manifestation gratuite.

Le programme fait appel à compagnies professionnelles (*L'une et l'autre*, *Les Âmes fauves*, et la compagnie *Divergences*), et à des danseurs amateurs (conservatoire de musique et de danse du Tarn, le *Dôme des Arts*, le centre chorégraphique le Chantier et *Case à danses*).

Considérant que le festival *Site et danses en jardin* met à l'honneur des propositions artistiques singulières dans des lieux naturels et patrimoniaux et qu'il permet de faire découvrir la danse contemporaine autrement, à de nouveaux publics , il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association Densité, en soutien à l'organisation du festival, d'un montant de 2 000 € (deux mille euros).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **CONSIDÉRANT**

la qualité et la singularité du festival de danse contemporaine Site et Danse, sa gratuité qui permet une ouverture vers tous les publics et la rencontre qu'il permet de la danse et du patrimoine dans le parc Rochegude,

### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association Densité pour l'organisation de son festival le 30 septembre 2018.

### **PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours et que le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps : 80 % suite au vote en Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

- l'Association Densité sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs à ce projet.

**Nombre de votants :43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**26 / 176 - Rue de Cantepau – acquisition d'un terrain aux consorts Roques - Pradoux – emplacement réservé n°72**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**26 / 176 - Rue de Cantepau – acquisition d'un terrain aux consorts Roques - Pradoux – emplacement réservé n°72**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Affaires juridiques

Domaine public

Patrimoine végétal

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

La Ville envisage d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°203, appartenant aux consorts Roques-Pradoux, d'une contenance de 580 m<sup>2</sup>, sise rue de Cantepau.

En effet, ce terrain est concerné par l'emplacement réservé n°72, au bénéfice de la Ville, en vue de l'aménagement du carrefour de la Madeleine.

Ce terrain constituera une réserve foncière qui participera au futur projet d'aménagement urbain de ce secteur avec l'étude de possibilités de stationnements complémentaires .

Un accord a été trouvé au prix global de soixante trois mille huit cent euros (63 800 €).

Les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU l'attestation notariée en date du 23 mars 2018,

VU l'accord des consorts Roques-Pradoux,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition aux consorts Roques-Pradou d'un terrain, cadastré section section AM n°203, d'une contenance de 580 m<sup>2</sup>, sis rue de Cantepau, au prix global de soixante trois mille huit cent euros (63 800 €).

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

**DIT QUE**

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 2111.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**27 / 177 - Chemin de la Bane – acquisition de terrain à monsieur Torrego Mosacula — emplacement réservé n°99**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

URBANISME

**27 / 177 - Chemin de la Bane – acquisition de terrain à monsieur Torrego Mosacula – emplacement réservé n°99**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine Public

Patrimoine végétal

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Monsieur Torrego Mosacula est propriétaire d'un ensemble immobilier, cadastré section IS 175 et 18, situé au 3 chemin de la Bane.

La ville d'Albi envisage d'acquérir une emprise foncière à prendre sur la parcelle cadastrée section IS n°18, concernée par l'emplacement réservé n° 99 porté au plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, au bénéfice de la commune, en vue de l'élargissement du chemin.

L'emprise de cet emplacement réservé est d'environ 25 mètres carrés, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert.

La parcelle serait classée dans le domaine public communal.

Un accord a été trouvé au prix de cinq euros le mètre carré (5 € le m<sup>2</sup>).

L'ensemble des frais et travaux liés à cette acquisition sera à la charge de la commune.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et, notamment à signer l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU l'accord de M. Torrego Mosacula,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



**APPROUVE**

l'acquisition à monsieur Torrego Mosacula d'une partie de la parcelle cadastrée section IS n°18, sise chemin de la Bane, pour une contenance d'environ 25 m<sup>2</sup>, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert, au prix de cinq euros le mètre carré (5 € le m<sup>2</sup>).

**DÉCIDE**

que cette parcelle sera classée dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

**PRÉCISE QUE**

l'ensemble des frais et travaux liés à cette acquisition sera à la charge de la commune.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 21-822 article 2111 pour l'acquisition du terrain et au chapitre 23-824, article 2313, pour les travaux liés à cette acquisition.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**28 / 178 - Quartier de Cantepau - Square Augereau – rétrocession de parcelles par Tarn Habitat**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**28 / 178 - Quartier de Cantepau - Square Augereau – rétrocession de parcelles par Tarn Habitat**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Patrimoine végétal

Projets urbains

Domaine public

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Suite au transfert des commerces en bordure du boulevard Lannes et à la démolition des anciens locaux, Tarn Habitat propose à la Ville la cession de deux parcelles lui appartenant, cadastrées section EW n°415 et 416, d'une contenance de 1 398 m<sup>2</sup>, sises square Augereau à Cantepau.

Cette acquisition permettra le réaménagement et la requalification de ces espaces (aménagement du square et de l'ancien terrain de sport).

Elle se fera à l'euro symbolique. Les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge de Tarn Habitat.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de Tarn Habitat,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles appartenant à Tarn Habitat, cadastrées section EW n°415 et 416, d'une contenance totale de 1 398 m<sup>2</sup>, sises square Augereau à Cantepau.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

**DIT QUE**

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge de Tarn Habitat.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 2111.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME

**29 / 179 - Commune du Séquestre – modalités d'acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - conventions avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Tarn – emplacement réservé n°14**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**29 / 179 - Commune du Séquestre – modalités d'acquisition d'un ensemble immobilier à madame Mignard - conventions avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Tarn – emplacement réservé n°14**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires juridiques

Patrimoine végétal

Bâtiments

Eau

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

La Ville d'Albi envisage d'acquérir un ensemble immobilier, sis rue de la Baute sur la commune du Séquestre. Celui-ci est cadastré section AC n° 49, 50 et 199, pour une contenance respective de 8 720 m<sup>2</sup>, 7 197 m<sup>2</sup> et 107 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 16 024 m<sup>2</sup>.

Il comprend :

- une maison ancienne, constituée d'un rez-de-chaussée de 100 m<sup>2</sup> habitables, d'un étage d'une superficie habitable de 174,8 m<sup>2</sup> ; à l'arrière du rez-de-chaussée se trouvent des dépendances (chaufferie, chambre froide, cellier, remise, cave) pour une superficie de 68 m<sup>2</sup> ;
  - une cuisine d'été à l'angle sud-est de la maison d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> ;
  - des anciens bâtiments d'exploitation, constitués d'un atelier, d'un garage avec une remise, d'un logement désaffecté, d'une étable et de 2 préaux d'une surface totale de 360 m<sup>2</sup> ;
  - deux bâtiments aménagés chacun en deux locaux :
    - bâtiment 1 (210 m<sup>2</sup>):
      - local 1 de 100 m<sup>2</sup> occupé par un menuisier ébéniste,
      - local 2 de 110 m<sup>2</sup> non occupé.
    - bâtiment 2 (476 m<sup>2</sup>):
      - local 1 de 320 m<sup>2</sup> occupé par la SARL GM (contrôle technique),
      - local 2 de 156 m<sup>2</sup> occupé par les « Cheminées Brisach ».

Cette propriété, appartenant à madame Marie-Christine Mignard, est en partie concernée par l'emplacement réservé n°14, inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) du Séquestre, au bénéfice de la commune d'Albi, en vue de la création d'un parc de stationnement (parcelle AC n°49).

La ville d'Albi a souhaité solliciter l'établissement public foncier (EPF) du Tarn pour qu'il procède à cette acquisition et au portage de cet ensemble immobilier.

Un accord a été trouvé au prix de six cent cinquante mille euros (650 000 €), supérieur à l'avis du service du Domaine.

Le portage s'effectuerait sur une durée maximum de douze années avec remboursement du capital par annuités constantes, au titre de la thématique « réserves foncières d'opportunité ».

Chaque année et pour toute la durée de portage, la Ville d'Albi procéderait au remboursement auprès de l'EPF du Tarn, des impôts et des taxes supportés par l'établissement au titre des biens ayant fait l'objet de la mise en réserve foncière.

Par ailleurs, l'EPF du Tarn, dès qu'il en serait propriétaire, mettrait le bien acquis à la disposition de la Ville via une convention de mise à disposition. Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit. La Ville d'Albi s'engagerait ainsi à prendre en charge la gestion et l'entretien de cet ensemble immobilier pendant toute la durée du portage. A ce titre, la Ville d'Albi percevrait également les loyers afférents aux différentes occupations et locations de cet ensemble immobilier.

Aussi, il conviendrait de signer les conventions de mise à disposition et de portage avec l'EPF.

Il est donc proposé d'approuver les principes de l'acquisition de cet ensemble immobilier aux conditions ci-dessus et les termes de ce portage par l'EPF, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer avec l'EPF les conventions de mise à disposition et de portage.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) du Séquestre,

VU l'avis du service du Domaine en date du 28 juin 2018,

VU les baux commerciaux en cours et l'ensemble du dossier de vente,

VU l'accord de madame Mignard,

VU le courrier de la Ville du 17 mai 2018, saisissant l'EPF du Tarn pour cette opération,

VU la délibération du 29 mai 2018 de l'EPF du Tarn,

VU les conventions de mise à disposition et de portage relatives à l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à madame Mignard par l'EPF,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le principe de l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à madame Mignard, cadastré section AC n° 49, 50 et 199, pour une contenance totale de 16 024 m<sup>2</sup>, sis rue de la Baute sur la commune du Séquestre par l'EPF du Tarn, pour le compte de la ville d'Albi, au prix de six cent cinquante mille euros (650 000 €).

**APPROUVE**

les conventions de mise à disposition et de portage de cet ensemble immobilier.

**AUTORISE**

l'EPF du Tarn à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition,

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer avec l'EPF les conventions de mise à disposition et de portage.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 2138.

**Nombre de votants : 43**

**Pour : 40 (le groupe Majoritaire, les groupes "Socialistes et Citoyen", "Rassemblement National Albi Bleu Marine", Muriel Roques Etienne -pouvoir de Yann Fourtet-)**

**Contre : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)**

**Abstentions : 2 (Roland Foissac et Dominique Mas de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



URBANISME

**30 / 180 - Plan Local d'urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Stephen JACKSON donne pouvoir à Geneviève PEREZ  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

### **30 / 180 - Plan Local d'urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

#### **Service pilote : Urbanisme**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Urbanisme et Action Foncière

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

#### **Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Après avoir débattu en Conférence des Maires, le 10 décembre 2015, des modalités de concertation et de collaboration avec les communes, le Grand Albigeois a décidé de prescrire l'élaboration de son premier PLUi dans une délibération votée lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015.

Les objectifs de l'élaboration du PLUi définis par la délibération du 17 décembre 2015 s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Albigeois.

L'élaboration du PLUi doit répondre aux objectifs suivants que nous avons fixés au moment de sa prescription :

#### **> en matière de développement du territoire**

- traduire le projet de territoire de l'agglomération albigeoise visant un développement démographique et économique,
- créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Albigeois,
- organiser et mailler les espaces économiques, de transferts de technologie, de recherche et d'enseignement ;

#### **> en matière d'aménagement de l'espace**

- accompagner les évolutions démographiques en garantissant un niveau d'accueil et de services particulièrement qualitatif et adapté en matière d'habitat et d'équipements publics,
- rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des modes de vie et d'habitat en milieu agricole, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, patrimoniale, architecturale et paysagère,
- optimiser le potentiel constructible des espaces urbanisés actuels, limiter la consommation foncière et l'étalement urbain ;
- optimiser la réhabilitation du bâti existant en permettant le développement de l'habitat y compris par des changements de destination ;

#### **> en matière patrimoniale et identitaire**

- préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et identitaires de notre territoire tout en favorisant des projets contemporains qualitatifs, l'ensemble garantissant un cadre de vie harmonieux et attractif,
- veiller à la variété des paysages et des identités et à se prémunir de toute uniformisation territoriale ;

**> en matière d'habitat et de cadre de vie**

- mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat en matière de renforcement de la production de logements, de mixité et d'équilibre social de l'habitat
- améliorer la cohésion sociale du territoire et créer les conditions d'un cadre de vie solidaire ;

**> en matière de mobilité**

- rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements au profit des modes de transport collectif ou des modes doux,
- favoriser l'intermodalité ;

**> en matière d'environnement**

- préserver et mettre en valeur la rivière Tarn, principale ressource eau de l'agglomération ainsi que le réseau hydrographique des ruisseaux, valoriser et préserver la qualité paysagère des berges et la biodiversité des corridors écologiques,
- valoriser et préserver les richesses naturelles, rurales et paysagères, atouts de notre territoire ;

**> en matière énergétique**

- un développement urbain durable participant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation des ressources naturelles ;

**> en matière d'aménagement numérique**

- accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et des réseaux de communications numériques.

Le code de l'urbanisme fixe le contenu et la procédure d'élaboration du PLUi. C'est ainsi que l'article L151-5 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traite des éléments suivants :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe par ailleurs des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Depuis la prescription d'élaboration du PLUi, une concertation importante et un travail collaboratif avec les communes ont été mis en place pour construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ainsi, les orientations du PADD ont été travaillées, présentées et débattues dans le cadre d'un certain nombre d'instances ou d'actions, notamment :

- les comités de suivi et de pilotage PLUi,
- les 12 commissions thématiques et territoriales,
- deux séminaires auxquels tous les élus communaux étaient invités,
- une réunion publique sur l'ensemble du territoire,
- une page internet sur le site de la collectivité,
- un registre de concertation laissé à disposition dans chaque commune.

En parallèle, les échanges se poursuivent dans chacune des communes pour formaliser les projets communaux qui contribueront au projet d'ensemble. L'élaboration du PLUi permet de consolider les acquis du territoire, de concrétiser les grands projets en cours ou à venir, de prendre la mesure des enjeux sociétaux et environnementaux grandissants, tout en portant attention aux projets des communes.

Dans la perspective de l'élaboration de ce document, et en application des anciennes dispositions de l'article 13 de la loi n°2014-1545, les 16 conseils municipaux des communes de l'agglomération ont souhaité débattre avant fin mars 2017 des orientations générales du PADD. Le conseil municipal d'Albi a débattu de ces orientations dans sa séance du 27 février 2017. Ces débats n'ont pas remis en cause les grandes orientations proposées et ont permis de les enrichir.

Sur la base de l'ensemble de ces actions et échanges, le PADD dans sa traduction exprime aujourd'hui les enjeux de territoire, définit les stratégies et les choix d'aménagement de demain, en organisant son territoire autour des principes suivants :

- un socle d'agglomération affirmé : l'ambition du développement du Grand Albigeois au cœur de la nouvelle région, l'accueil partagé et solidaire. Ce socle s'appuie sur la diversité des communes, chacune jouant son rôle dans le développement de l'agglomération.
- une organisation spatiale au service de la qualité de vie, pour que chaque habitant puisse bénéficier de choix résidentiels, de services variés, d'accès à l'emploi : l'armature urbaine structure le développement du territoire, lui-même desservi par un réseau de mobilité performant,
- un positionnement dynamique notamment sur le plan économique, où la prise en compte des enjeux de développement durable est au cœur des projets, et permet d'inscrire le territoire dans une dynamique de changement.

A partir de ces principes, les orientations générales proposées sont les suivantes :

#### **Dessiner le Grand Albigeois de demain**

- 1- Une croissance démographique pérenne qui s'appuie sur une offre de logements diversifiée et attractive
- 2- Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'identité économique du territoire
- 3- Conforter et améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération

#### **Organiser le Grand Albigeois de demain**

- 1- Garantir un développement urbain équilibré sur l'ensemble du territoire
- 2- Mettre en place les conditions d'une mobilité durable facilitant les échanges
- 3- Préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois

#### **Assurer le Grand Albigeois de demain**

- 1- L'agriculture, une composante et une condition au développement urbain
- 2- Préserver et mettre en valeur les espaces de nature et espaces naturels
- 3- Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) joint à la présente délibération a pour but de permettre aux membres du conseil municipal de débattre, sans vote, de ces orientations politiques.

Madame le Maire déclare le débat ouvert.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération de prescription pour l'élaboration du PLUi du 17 décembre 2015 prise par le conseil communautaire

VU la délibération du conseil municipal du 27 février 2017 sur le PLUi portant sur le premier débat des orientations générales du PADD,

VU le projet de PADD du PLUi annexé,

Considérant que les orientations générales du PADD ont été présentées,

Considérant que le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.

**DIT QUE**

l'ensemble des échanges du débat sera porté dans le compte-rendu de réunion.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**31 / 181 - Mise en place de dispositifs de compostage collectif**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Stephen JACKSON donne pouvoir à Geneviève PEREZ  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## 31 / 181 - Mise en place de dispositifs de compostage collectif

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 12 septembre 2018

### Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

### Jean-Michel BOUAT, rapporteur

La Ville d'Albi s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste en matière de développement durable.

Les nombreux engagements de la collectivité en faveur de l'environnement témoignent de cet engagement comme par exemple :

- la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec les acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation et une agriculture de qualité et de proximité,
- la poursuite d'acquisitions foncières en vue de l'installation de maraîchers ainsi que la constitution d'une commission technique avec la Chambre d'Agriculture et le lycée agricole Fonlabour pour la sélection de ces derniers,
- le lancement de l'Atlas de Biodiversité Communale,
- ou encore la création d'un nouveau marché de producteurs locaux sur la place du Foirail du Castelviel.

La thématique des déchets représente un enjeu écologique fort pour la préservation de l'environnement. Chaque année en France, un habitant produit 354 kg d'ordures ménagères (*source* : *Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets*). Les déchets organiques représentent 30 à 40% du contenu de la poubelle, soit environ 100 kg par habitant et par an.

La communauté d'agglomération, compétente en matière de prévention et de gestion des déchets, souhaite promouvoir le compostage individuel et collectif dans le cadre de son programme d'économie circulaire soutenu financièrement pendant 3 ans par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Ainsi, l'agglomération accompagne les résidents en habitat collectif ou en milieu urbain dense en proposant formations et suivi technique et en mettant à disposition des composteurs collectifs .

Dans ce cadre, la ville d'Albi, gestionnaire de son domaine public, est aujourd'hui sollicitée pour autoriser des occupations temporaires du domaine public pour l'installation de ces composteurs.

Afin d'optimiser la gestion de ces demandes, il est proposé le fonctionnement suivant :

- l'usager ou le groupe d'usagers (association, groupe d'habitants avec un responsable désigné,...) adresse sa demande directement à la communauté d'agglomération de l'albigeois,
- cette dernière prend en charge l'analyse de la demande et fait réaliser un diagnostic,
- si le résultat de l'analyse et le diagnostic sont positifs, la demande est communiquée à la ville pour autoriser ou non l'implantation.

En cas d'accord de la Ville, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public devra être signée entre la Ville, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le demandeur.

Il est proposé d'approuver la mise en place de dispositifs de compostage collectif sur le domaine public, le fonctionnement pré-cité ainsi que le modèle type de convention d'occupation temporaire du domaine public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le modèle annexé de convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville d'Albi, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le demandeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ,

**APPROUVE**

la mise en place de dispositifs de compostage collectif sur le domaine public, les modalités de fonctionnement exposées et le modèle type de convention à signer entre la Ville d'Albi, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le demandeur,.

**AUTORISE**

le maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la mise en place de dispositifs de compostage collectif sur le domaine public.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**32 / 182 - Association Constructeurs Aéronefs Jeunes - Développement de projets autour d'un nouvel avion - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Stephen JACKSON donne pouvoir à Geneviève PEREZ  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**32 / 182 - Association Constructeurs Aéronefs Jeunes - Développement de projets autour d'un nouvel avion - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service jeunesse

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

L'association Constructeurs Aéronefs Jeunes initie et sensibilise depuis treize ans des jeunes Albigeois aux domaines de l'aéronautique et de l'aviation en les impliquant dans des projets de construction et de rénovation d'avions et en leur proposant des formations à la pratique du vol.

Elle favorise également leur engagement citoyen en leur faisant découvrir le fonctionnement associatif dans lequel elle leur propose de s'impliquer activement.

A la rentrée 2018, l'association s'est vu dotée d'un nouvel avion offert par un mécène privé.

Elle sollicite l'aide de la collectivité afin de lui permettre de développer de nouveaux projets s'appuyant sur cette acquisition.

Considérant l'intérêt local et l'originalité des actions de l'association en direction de la jeunesse et les projets de développement envisagés, il est proposé de soutenir cette initiative en attribuant une subvention

**à l'Association Constructeurs Aéronefs Jeunes : 500 euros**

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 500 euros

**à l'Association Constructeurs Aéronefs Jeunes**

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 482 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**33 / 183 - Échiquier Club Albigeois - Organisation du tournoi du 40ème anniversaire - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Stephen JACKSON donne pouvoir à Geneviève PEREZ  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**33 / 183 - Échiquier Club Albigeois - Organisation du tournoi du 40ème anniversaire - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du 12 septembre 2018

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

L'Echiquier Club Albigeois développe ses activités depuis plusieurs années dans les maisons de quartiers auprès des jeunes et adultes et organise des tournois locaux, régionaux et internationaux.

Les 10 et 11 novembre 2018, l'association organise son traditionnel tournoi de parties rapides à la nouvelle salle événementielle de Pratgraussals. Cette manifestation marquera le 40ème anniversaire de l'association qui souhaite y conférer une portée régionale, voire nationale.

A cette occasion, l'association a invité une délégation de la ville de Gérone, deux grands maîtres internationaux de la discipline et souhaite également battre le record de France en terme de participation pour ce type de compétition.

Considérant que les activités de l'association participent au rayonnement de notre ville et à son attractivité, et le caractère exceptionnel du tournoi annuel 2018 célébrant le 40ème anniversaire de l'association, il est proposé de soutenir son organisation en attribuant une subvention de 3000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DECIDE**

de verser à l'association Echiquier Club Albigeois, au titre de l'exercice 2018, une subvention complémentaire de 3000€.

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

- Echiquier Club Albigeois : 3000€

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit :

- 3000 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 657 482

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**34 / 184 - Décisions du Maire**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Stephen JACKSON donne pouvoir à Geneviève PEREZ  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 34 / 184 - Décisions du Maire

référence(s) :

**Service pilote : Direction générale de services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**35 / 185 - Création d'un tarif au mois pour les extensions de terrasse (hors extensions exceptionnelles et estivales)**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**35 / 185 - Création d'un tarif au mois pour les extensions de terrasse (hors extensions exceptionnelles et estivales)**

référence(s) :

**Service pilote : Commerce et marchés**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

**Laurence PUJOL, rapporteur**

Les tarifs droits de place 2018, votés lors du conseil municipal du 20 novembre 2017, ont fixé les montants et les durées des extensions de terrasse (exceptionnelles et estivales).

Suite à des demandes de professionnels, la collectivité avait modifié le début des extensions estivales et les avait autorisées pour une durée de 6 mois conformément à la délibération pré-citée, soit du 25 mars 2018 au 30 septembre 2018.

Les établissements de restauration et autres bénéficiaires d'extension estivale de terrasse ont de nouveau sollicité la collectivité afin de prolonger leur autorisation de terrasse jusque fin octobre.

Compte-tenu des éléments énoncés, il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes et de créer un tarif pour ce mois supplémentaire.

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2018
Extension de terrasse (hors extension estivale et exceptionnelle)	m <sup>2</sup> /mois	10€

***Toute période entamée est due.***

*Dans le cas de perturbations sur le domaine public (travaux, circulation fermée,...) les droits de place pourront être minorés au regard du préjudice subit (dégrèvement au prorata temporis ou total).*

***\*L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place. Lorsqu'une autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DIT QUE**

les recettes seront inscrites au chapitre 73 article 7336 fonction 91.

**APPROUVE**

le tarif des droits de place présenté ci-dessus.

**Nombre de votants : 43**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**36 / 186 - Accord de principe sur l'accompagnement par la Ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir des véhicules électriques**

**L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 18 septembre 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Michel FRANQUES

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Patrick BETEILLE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Daniel GAUDEFROY donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL  
Magali CAMBON donne pouvoir à Enrico SPATARO  
Catherine BIAU donne pouvoir à Fabien LACOSTE  
Yann FOURTET donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

## SPORTS

### **36 / 186 - Accord de principe sur l'accompagnement par la Ville d'Albi d'une évolution du circuit d'Albi pour accueillir des véhicules électriques**

référence(s) :

**Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Le circuit automobile et l'aérodrome sont des équipements qui offrent des opportunités pour un développement d'activités économiques et environnementales notamment dans les domaines de la mobilité et des énergies renouvelables.

Depuis 2009, la ville d'Albi y accueille les activités de la SEM Eweer'Hy'Pôle qui dispose sur site, depuis 2016, d'une station hydrogène et d'une borne de recharge électrique.

En 2015, le conseil municipal a approuvé la concession de la gestion et l'exploitation du circuit d'Albi à la société DS Event dans le cadre d'une délégation de service publique.

Ce délégataire est en charge de l'organisation des compétitions sportives sous l'égide des fédérations nationales dont le Grand Prix de la ville d'Albi, ainsi que de l'organisation des journées portes ouvertes pour l'Association Sportive Automobile (ASA d'Albi) et le Moto Club du circuit d'Albi.

Par ailleurs, afin d'assurer la viabilité économique de l'équipement, le gestionnaire assure des prestations commerciales dont les retombées indirectes bénéficient également à la ville d'Albi et à son agglomération.

Le délégataire favorise également les activités liées aux énergies alternatives, telles que Albi Eco Race dont le rayonnement est supranational.

Par ailleurs, la piste sert aujourd'hui pour les essais des véhicules hybrides tels que le Businova et elle est habilitée pour recevoir les tests d'homologation de ces véhicules.

La société DS Event souhaite aujourd'hui développer des activités pour véhicules à motorisation électrique selon des partenariats à définir, notamment avec la SEM Eweer'Hy'Pôle, différents constructeurs automobiles et acteurs de filières innovantes dans ce domaine.

Ce projet ambitieux, qui pourrait faire du circuit d'Albi l'un des équipements les plus en pointe au niveau hexagonal ou européen en matière de promotion des énergies alternatives, constitue une chance pour notre ville et reste totalement dans les perspectives de développement recherchées par la collectivité pour l'avenir de ce site.

Aussi, la présente délibération a pour objet d'associer la ville d'Albi au projet d'évolution des activités du circuit en favorisant l'usage de véhicules électriques, et dans un délai de deux années maximum de participer à la création d'une nouvelle épreuve réservée aux énergies alternatives, qui prendraient la forme d'un « e-challenge ».

Il vous est demandé d'approuver l'engagement de principe de la ville d'Albi de favoriser, aux côtés du délégataire, le développement et la promotion des énergies alternatives sur le circuit d'Albi.

Un avenant à la délégation de service public précisant les conditions d'organisation de la nouvelle manifestation sera proposé lors du prochain conseil municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

l'engagement de principe de la ville d'Albi de s'associer au projet d'évolution des activités du circuit pour favoriser le développement et la promotion des énergies alternatives sur le circuit d'Albi ainsi que la création d'une nouvelle épreuve organisée par le délégataire sous un délai maximum de deux années, qui serait réservée à des véhicules électriques.

**Nombre de votants : 43**

**Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)**

**Unanimité**

### **Pascal Pragnère propose d'amender cette délibération.**

Il demande à ce que soit rajouté après le mot « e-challenge » : *« Cette évolution se fera en remplacement des véhicules thermiques et dans le respect du décret du 7 août 2017 relatif au bruit et sans implication financière pour notre collectivité »*

Vote de l'amendement :

Contre : 33 (le groupe Majoritaire et Muriel Roques-Etienne -pouvoir de Yann Fourtet)

Abstention : 3 le groupe « Rassemblement National Albi Bleu Marine »

Pour : 7 (la liste « Ensemble avec la Gauche et les Ecologistes » et le groupe « Socialiste et Citoyen »)

L'amendement proposé par Pascal Pragnère est rejeté.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services